

Prévoyance vieillesse 2020 - point de vue argumentatif des Jeunes Vert-e-s

L'introduction de l'assurance AVS de base pour assurer une retraite efficace et équilibrée est, depuis le début, un grand succès des mouvements de travailleurs en Suisse. L'AVS représente la solidarité, et est un sujet épineux au sein des partis de droite. Ainsi, il n'est pas surprenant de constater que la bataille pour la révision de l'AVS représente toujours une lutte pour la répartition des gains et des richesses issues des progrès productivistes. Le 24 septembre 2017, la Prévoyance vieillesse 2020 sera soumise aux urnes. En dépit de nombreuses mesures compensatoires, beaucoup de gens s'offusquent du manque de combativité par rapport à l'augmentation de l'âge de la retraite à 64 ans pour les femmes.

Il y a donc, du point de vue de la gauche, au moins une raison de rejeter ce projet. Les Jeunes Vert-e-s plaident pour inscrire dans un contexte économique plus large la question de la réforme à venir.

Contexte :

Nous ne pouvons le nier : nous devenons toujours plus vieux et l'espérance de vie des femmes et des hommes qui ont pris leur retraite en 2014 était, au moment de votre naissance, à 71 ans pour les premières, 67 ans pour les seconds. Ce chiffre a massivement augmenté les dernières années et aujourd'hui, les femmes atteignent une espérance de vie de 85 ans et les hommes 81 ans. Si rien n'est changé dans le financement de la retraite, la période de prestations désormais plus longue conduira logiquement à des lacunes dans la couverture de la retraite. Cette lacune doit être comblée avec la nouvelle prévoyance vieillesse.

Les changements importants de la Prévoyance vieillesse 2020 :

- Augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans
- Réduction du taux de conversion minimal (prévoyance professionnelle) de 6,8% à 6%
- Augmentation des rentes AVS : personne seule CHF 70.-/mois, couple CHF 226.-/mois
- Augmentation de la TVA de 0,7%
- Augmentation des cotisations des employé-e-s et employeurs : 0,3%

Autres points :

- Meilleures rentes pour le travail à temps partiel (prévoyance professionnelle)
- Pension pour la perte d'emploi dans un âge avancé
- Flexibilisation du calendrier de retraite (entre 62 et 70 ans)

Les fonds de pension sont inefficients et profitent de la Prévoyance vieillesse 2020

La diminution des taux de conversion résulte de la nature des fonds de pension :

- Le cumul des capitaux du 2ème pilier dépend des fluctuations et tendances spéculatives des marchés financiers

- Les pensions des retraites professionnelles ne sont donc que partiellement garantis. Cela s'est vérifié de manière dramatique lors de la crise financière de 2008. Ceci explique également la poursuite des aspirations politique à vouloir réduire le taux de conversion, et par conséquent le niveau des pensions futures.
- Cette tendance se poursuit en période de taux d'intérêts négatifs.

Cependant, la Prévoyance vieillesse 2020 renforce les caisses de pension, qui en profitent triplement :

1. **Année après année, des milliards supplémentaires seront versés, selon le modèle du Conseil des Etats qui apporte 1,3 milliard de contributions supplémentaires à la LPP.**
2. Les fonds de pension peuvent réduire les pensions versées en raison de la diminution du taux de conversion de 6,8% à 6%.
3. Les **bénéfices des assurances** actives dans la prévoyance professionnelle ne sont pas réduits. Elles peuvent continuer à conserver jusqu'à 10% du revenu du capital des pensions. Le Conseil fédéral souhaitait instaurer un maximum de 8%. Cela implique des sommes d'argent conséquentes qui, au lieu d'être attribuées aux actifs de retraite de l'assuré, reviendront aux compagnies d'assurances (en 2015 les 8 assurances assurant le 2ème pilier ont réalisé 638 millions de francs de profits).

Plus de 800 milliards de francs suisses reposent déjà dans les caisses de pension et, bientôt, la somme augmentera à 1 billion de francs. Cet énorme capital a inondé les marchés, et pousse les prix de l'immobilier et des loyers vers le haut tout en favorisant une spéculation destructrice dans laquelle différents fonds d'investissements bénéficient de toujours plus „d'argent jeu“.

Les femmes profitent-elles vraiment de la Prévoyance vieillesse 2020 ?

500'000 femmes qui travaillent aujourd'hui n'ont pas, ou presque pas, de deuxième pilier, pour la simple raison que les fonds de pensions ne fonctionnent pas avec les petits revenus. Pour ce demi-million de femmes, la proposition est de leur apporter d'un coup CHF 840.- de pension par an. Pour les marié-e-s, ce montant s'élève à CHF 2'712.- par an. Ce point de la prévoyance vieillesse 2020 est très positif.

D'autre part, les femmes doivent travailler un an de plus en augmentant l'âge de la retraite de 64 à 65 ans. Ce qui est présenté de manière superficielle comme un signe d'égalité est en fait une redistribution du bas vers le haut. Bien que le travail domestique (260 milliards de francs en 2013) reste non comptabilisé et que les femmes gagnent en moyenne 16% de moins que les hommes pour un travail égal, le Parlement veut relever l'âge de la retraite avant la mise en œuvre d'une égalité économique.

Retraite anticipée : les femmes paient les pots cassés !

Un grand inconvénient résulte de la détérioration de la retraite anticipée : Toute personne qui prend une retraite anticipée doit s'attendre à des lacunes dans les cotisations futures et sera pénalisé par la perte de 1/44 des pensions (déduction de 2,27% d'écart de contribution par an (Nouvel Art. 40 Al. 4 de la loi sur l'AVS)) :

⁴ En dérogation à l'art. 29^{ter}, al. 1, la durée de cotisation n'est pas réputée complète en cas d'anticipation du versement de la rente. La rente anticipée se fonde sur le nombre d'années de cotisation au moment où l'anticipation prend effet et correspond à une rente partielle calculée sur la base d'une durée de cotisation incomplète.

	Âge de la retraite 62	Âge de la retraite 63	Âge de la retraite 64	Âge de la retraite 65
Déduction Statu quo	-13.6%	-6.8%	0	+5.2%
Déduction avec PV2020	-18.21%	-12.44%	-6.8%	-4.1%

Le Conseil fédéral a expliqué ceci dans son message sur la réforme (page 48 du message 14.008)

La détérioration de traitement envers les femmes va plus loin : les calculs de l'Office fédéral de la statistique montrent que les femmes, malgré une hausse de leur rente de CHF 70.-, recevront au final une rente moins élevée que s'il n'y avait pas de réforme.

Ceci est déjà évident quand nous regardons l'entier des finances. L'OFAS prévoit dans ses calculs que la réforme des retraites engendrerait, dans les années 2030, environ 1,375 milliards CHF de paiements de plus que le statu quo, pendant que (grâce à l'augmentation de 0,3% des salaires) 1,4 milliards CHF supplémentaires sont comptabilisés. En même temps, l'AVS „économisera“ environ 1,3 milliards CHF via l'augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes. Cependant, même si nous considérons que les femmes bénéficient plus de l'AVS (environ 56% de retraitées pour 44% de retraités) ainsi que le maintien de cette proportion de distribution d'autres améliorations des retraites (qui offrent plus de rendement), le projet de loi ne leur est pas favorable. À la lumière des chiffres de l'OFAS, la facture nette pour les femmes s'annonce élevée. Année après année elles perdent des centaines de millions de francs, et ce en dépit de l'augmentation des pensions de base. La perte de rente pour la femme est si grande que, pour les années 2018 à 2025, la somme des rentes selon la solution du Conseil des Etats coulerait même contre le Statu Quo !

Cela signifie également que les femmes ayant un fonds de pension ne sont pas vraiment compensées pour la perte due à l'abaissement du taux de conversion. Au contraire, en plus d'être victimes en faveur des caisses de pension elles doivent aussi participer à l'assainissement de la facture de l'AVS. De plus, à travers l'augmentation de la TVA, elles offrent la seule contribution essentielle à l'amélioration des finances de l'AVS.

En 2030 la facture de l'AVS, avec la Prévoyance vieillesse 2020, devrait atteindre 5,5 milliards CHF. L'augmentation du pourcentage sur le salaire de 0,3% ne suffit pas, car il va directement dans les CHF 70.- d'augmentation pour l'ensemble des retraité-e-s. Seule l'augmentation de la TVA à 3,55 milliards CHF et des pensions inférieures de 1,2 milliards CHF pour les femmes permet d'y contribuer. (Les 850 millions manquants sont issus de 600 millions de rendements plus élevés du capital parce que le fonds d'indemnisation est plus ouvert et 250 millions CHF de revenus en plus sont générés par la suppression des allocations pour les retraites anticipées.

Ces chiffres contredisent également les allégations très optimistes de quelques politicien-ne-s selon lequel-le-s la réforme de l'AVS serait particulièrement bénéfiques pour les femmes. Avec la réforme de l'AVS, les femmes paient plus, parce qu'elles obtiennent une année de rente en moins et doivent cotiser une année supplémentaire. Les compensations pour ce sacrifice ne sont pas prévues par l'AVS et la facture pour chaque femme née à partir de 1956 s'élève à plus de CHF 40'000.-.

Est-ce que les hommes en profitent?

Alors que les femmes doivent s'attendre en réalité à une baisse de leur retraites, les dommages sont moins graves chez les hommes. Ils peuvent désormais partir une année plus tôt en retraite anticipée (aussi avec des grosses réductions) et bénéficier pleinement des compensations. À l'inverse des femmes, leur AVS sera en réalité plus haute.

Mais ils ne devraient pas se réjouir trop tôt, parce qu'ils perdent, en particulier dans le deuxième pilier. La réduction du taux de conversion va occasionner **12% de pertes**.

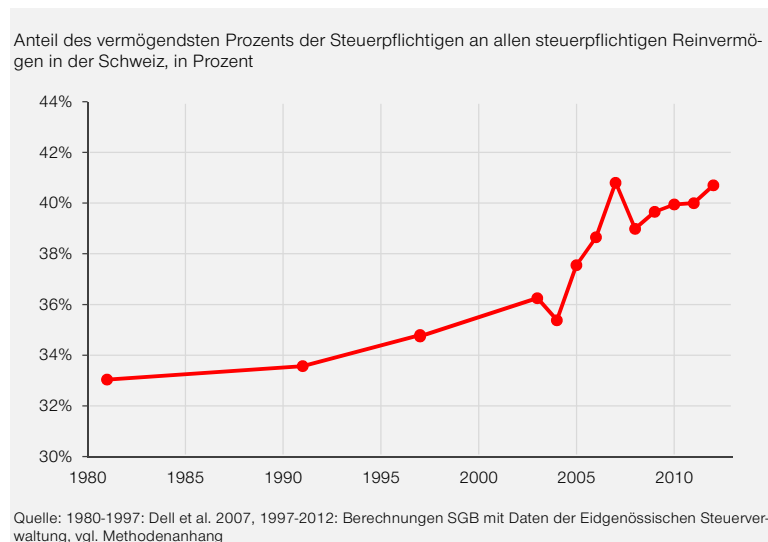
Où est l'argent qui manque pour la prévoyance vieillesse ?

Il est de bon ton de se poser la question consistant à savoir où sont les milliards générés par la Suisse, pays considéré comme étant l'une des économies les plus prospères du monde. La génération baby-boomer n'a-t-elle pas contribué au niveau de vie et à la prospérité actuelle de la Suisse via une productivité massivement accrue ? Les chiffres suivants résolvent ce mystère :

L'inégalité en Suisse est flagrante :

- L'écart salarial s'est considérablement agrandi. Depuis les années 90, les hausses de salaires ont particulièrement profité aux gros revenus. Les salaires qui ont le mieux progressé ont augmenté de près de 43%.
- En Suisse, le 2,1% que représentent les plus riches possède autant que le 97,9% pourcent restant. Ainsi, en matière d'inégalités, la Suisse est sur le podium en comparaison internationale.
- Les impôts existants et les politiques fiscales ont creusé les écarts de revenus. Ainsi, entre 2000 et 2014, les impôts sur les hauts revenus ont été diminués.
- Pendant qu'une personne au revenu moyen paie un pourcentage d'impôt légèrement moindre que dans les années 2000, les hauts revenus profitent d'une baisse de leur part imposable qui est passée de 37% à 32% (charge fiscale en pourcentage du salaire).
- Les primes d'assurance maladie ont réellement augmenté de 99% depuis 1997.

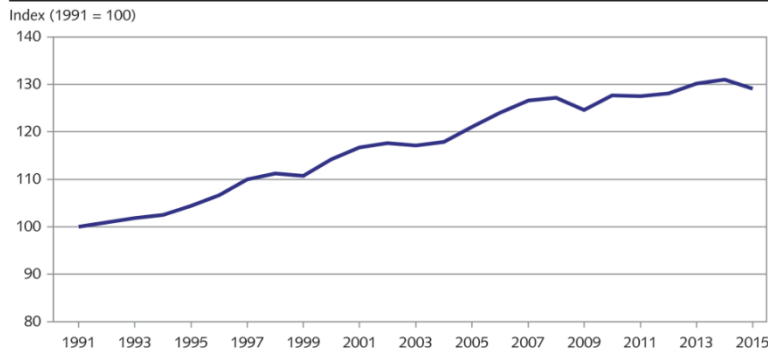
Actifs – combien appartiennent au 1% ?



Le 1% de la population suisse a pu, durant les dernières années, augmenter de façon conséquente sa part d'actifs totaux. La crise financière de 2007/2008 n'a pas freiné ce développement.

Productivité – nous travaillons de façon toujours plus efficiente !

Arbeitsproduktivität nach tatsächlichen Arbeitsstunden zu Preisen des Vorjahres

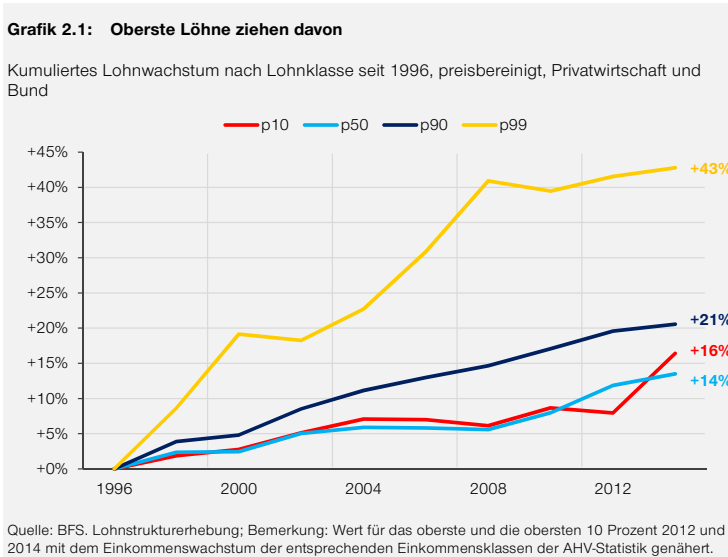


Quellen: BFS – Volkswirtschaftliche Gesamtrechnung (VGR), Arbeitsvolumenstatistik (AVOL) © BFS 2016

De 1991 à 2014, la productivité réelle de l'économie dans son ensemble a progressé de 1,2% par an. D'importants secteurs de l'économie, comme le secteur manufacturier, ont engendré entre 1995 et 2013, et ce chaque année, un accroissement de la productivité de 2,5%. Alors que dans les périodes précédentes l'accroissement de la productivité

était encore plus grande, il ne subsiste cependant que peu de chiffres. Pendant que les pays frontaliers, comme la France p.ex., ont connu un gain de productivité au cours des 40 dernières années et qu'il a été attesté que cela a profité en grande partie aux 10% les plus riches de la population, en Suisse les chiffres restent difficiles à trouver.

Croissance de la productivité : qui bénéficie du développement économique ?



La productivité du travail est répartie de façon inégale, comme le montre le graphique ci-joint représentant l'évolution des salaires. Le développement de la productivité peut être considéré comme un développement du salaire réel moyen. Étant donné que le développement est très inégal, les gains de productivité le sont aussi.

Fait : nous travaillons de façon toujours plus productive alors que les inégalités entre les riches et les pauvres continuent de se creuser.

La position des Jeunes Vert-e-s :

Pour les Jeunes Vert-e-s il n'est pas irrémédiable que les retraites de la génération baby-boomer soient décomposées. Cependant, le monde politique ne parle que de deux possibilités pour la révision de l'AVS :

1. Augmentation des cotisations des employé-e-s et des employeurs-euses ou de la part imposable.
2. Augmentation de l'âge de la retraite et donc des années de travail

Comité des Jeunes Vert-e-s Suisses – avril 17

Nous rejetons cette vision unilatérale. Via le développement massif des techniques, comme la révolution digitale et le progrès, le/la travailleur-euse est aujourd'hui beaucoup plus productif-ve qu'il y a 50 ans. Ces progrès dans la productivité sont répartis inégalement et les travailleurs-euses n'en sont pas vraiment bénéficiaires. Avec une répartition plus équitable du capital, la prévoyance vieillesse pourrait être mise en œuvre d'une manière socialement acceptable sans extension des années de travail (et donc de la durée de vie au travail).

Les avantages de la réforme PV 2020 (non exhaustif)

- Augmentation des rentes AVS: CHF 70.- / mois pour un-e célibataire – CHF 226.- pour un couple
- 1 milliard provenant de la TVA sans que celle-ci ne soit augmentée
- Meilleures rentes de pension avec un travail à temps partiel
- Rente également pour la perte d'emploi due à l'âge
- Meilleure flexibilité dans les choix relatifs au moment durant lequel prendre la retraite

Les inconvénients de la réforme PV 2020 (non exhaustif)

- Augmentation de la TVA
- Augmentation des cotisations des travailleurs-euses
- Augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes de 64 à 65 ans
- Détérioration des conditions de retraite anticipée pour les femmes
- Maintien de l'abaissement du taux de conversion malgré les bénéfices des assurances (!)
- 18'000 à 25'000 travailleurs-euses doivent rester une année supplémentaire sur le marché du travail, ce qui conduit à une hausse du chômage

La politique des retraites reste toujours une politique de distribution. Précédemment, nous avons constaté que les disparités restent élevées en Suisse et que les bénéfices résultants des progrès de la productivité générale sont inégalement répartis. Dans ce contexte, une prolongation du temps de travail tout en réduisant les rentes, reste sujet à question au sein de la gauche. Une réforme pourrait être mise en œuvre, d'un point de vue socialement acceptable, si elle comprenait une répartition plus équitable des progrès mentionnés ci-dessus (imposition des dividendes, des revenus très élevés et la mise en place de l'introduction d'une taxe sur les gains en capital).

Une refonte complète du régime des retraites et de leur financement serait plus indiquée dans la situation économique actuelle.

Cependant, avec la majorité issue de la droite libérale au parlement, il est irréaliste qu'un rejet de la PV2020 aboutisse à une amélioration significative de cette réforme. Les Jeunes Vert-e-s sont conscient-e-s de leur responsabilité politique et estiment qu'un rejet hâtif de cette réforme serait dangereux.

Néanmoins, nous ne pouvons nier que la réforme des retraites apportera une nette détérioration de la situation. **Nous nous opposons à la logique de compromis au profit du „moindre mal“, de par le simple fait que celui-ci conduit, dans cette situation, à un démantèlement des programmes sociaux.**

Les Jeunes Vert-e-s prendront position sur le référendum et l'augmentation de la TVA le 2 septembre 2017 à Bâle.

Comité des JVS, avril 2017